

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2019

NOMBRE DE MEMBRES			
En exercice	Présents	Procurations	
26	14	2	

Date d'affichage: 29/11/2019

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le : 29/11/2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le vingt novembre deux mil dix-neuf sous la présidence de Monsieur Rémy ANDRIN.

<u>Étaient présents</u>: Rémy ANDRIN, Laurent LAMINETTE, Jocelyne HUMBERT, Daniel BRIZION, Christelle LEPEZEL, Marie-Françoise LECLERC, Jean PICART, Norbert DELAHAYE, Lauren JESTIN, Liliane BEAUCHOT, Angélique DEPARD, Nicole JOURDAN, Jacques DEMMERLE, Mickaël BOURGON.

<u>Étaient absents</u>: Robert BOISSIERE Elise RONDEAU, Thierry MINARIE, Laurence SPENGLER, Guillaume BOUVIER-PEYRET, Jérôme MARCHETTI, Emilie PRADEL, François BOULIER, Eric PORCHON, Bruno TRINOLI, Yves DHYVERT, Christian GAGNEUX.

<u>Procurations</u>: Élise RONDEAUX à Jocelyne HUMBERT, Thierry MINARIE à Jean

PICART.

<u>Secrétaire de séance</u> : Lauren JESTIN. Le Maire ouvre la séance à 20 heures.

1 – REQUALIFICATION URBAINE ET PAYSAGÈRE DU SECTEUR DE LA PLACE DU BOSQUET ET DU PARC PAUL THIERY : MAÎTRISE D'OEUVRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

DECIDE de lancer les études d'avant-projet et de projet pour la réalisation de l'opération de requalification urbaine du secteur de la Place du Bosquet.

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- recruter un maître d'œuvre conformément aux règles de la commande publique,
- solliciter l'assistance technique du Département de la Meuse pour le recrutement de ce prestataire, conformément à l'article L.3232-1-1 du Code général des collectivités territoriales
- signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette délibération.

2- REQUALIFICATION URBAINE ET PAYSAGÈRE DU SECTEUR DE LA PLACE DU BOSQUET ET DU PARC PAUL THIERY : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

APPROUVE le projet de requalification urbaine et paysagère du secteur de la Place du Bosquet et du Parc Paul Thiéry, évalué à 1 208 889,00 € HT,

APPROUVE le plan de financement présenté,

AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE À SOLLICITER les concours financiers de la Région Grand Est, du Département de la Meuse et de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Le Conseil Municipal précise également que dans le cas où la ou les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel ci-joint, le solde sera supporté par la part d'autofinancement,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et signer tout document relatif à ce dossier.

3 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA GENDARMERIE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

PREND ACTE de l'attribution du marché de réfection de la toiture de la gendarmerie d'Etain à l'entreprise MSCZ pour un montant de à 42 791,60 € HT,

APPROUVE le plan de financement présenté,

AUTORISE Monsieur le Maire **A SOLLICITER** un concours financier de l'Etat au titre de la DETR, pour la programmation 2019 à son taux maximum, étant précisé que dans le cas où l'aide accordée ne correspondrait pas au montant sollicité dans le plan de financement prévisionnel ci-joint, le solde sera supporté par la part d'autofinancement,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

4 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA SALLE BRASSE ET FOCOSI

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

APPROUVE l'inscription de cette opération de réfection de la toiture de la salle Brasse et Focosi, évaluée à 33 521,28 € HT, au programme d'investissement 2020,

APPROUVE le plan de financement présenté,

AUTORISE Monsieur le Maire **A SOLLICITER** un concours financier de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour la programmation 2019 à son taux maximum, étant précisé que dans le cas où l'aide accordée ne correspondrait pas au montant sollicité dans le plan de financement prévisionnel ci-joint, le solde sera supporté par la part d'autofinancement,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents relatifs à ce dossier.

5 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REMISE AUX NORMES DE LA BORNE INCENDIE COUVRANT L'EHPAD D'ETAIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

APPROUVE l'inscription de cette opération de remise aux normes de la borne incendie couvrant l'EHPAD d'ETAIN, évaluée à 57 571,58 € HT au programme d'investissement 2020,

APPROUVE le plan de financement présenté,

AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE A SOLLICITER un concours financier de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour la programmation 2019 à son taux maximum, étant précisé que : dans le cas où l'aide accordée ne correspondrait pas au montant sollicité dans le plan de financement prévisionnel ci-joint, le solde sera supporté par la part d'autofinancement,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

<u>6 - CONVENTION SNCF RELATIVE AU FINANCEMENT DE LA REALISATION DU CHEMIN PREALABLE A LA SUPPRESSION DU PN 121</u>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

AUTORISE le Maire à signer la convention avec la SNCF relative au financement de la création du chemin préalable à la suppression du PN 121.

DIT que les crédits correspondants à la création du chemin de déviation estimé à 76 659 € HT seront inscrits au BP 2020

7 - ACQUISITION DU CHEMIN DIT « CHEMIN DU GRAND BREUIL »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

APPROUVE l'acquisition à l'euro symbolique du chemin dit du Grand Breuil cadastré ZB n° 2, d'une superficie de 68,31 ares, actuellement propriété de l'AFR d'Etain

DIT que le choix du notaire et les frais seront à la charge de la commune d'Etain

DIT que l'acquisition de cette parcelle et les frais d'actes notariés seront imputés sur les crédits inscrits au compte 2111 « terrains nus » Fonction 01

DEMANDE à la Communauté de Communes du Pays d'Etain de veiller à la remise en état du chemin par l'entreprise après les travaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition.

8 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et A L'UNANIMITE DES MEMBES PRESENTS,

DECIDE de modifier le tableau des emplois communaux comme ci-dessous énoncé.

• Adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet : 1 suppression

9 - REORGANISATION DES MOYENS RH DEDIES A L'ENTRETIEN DES LOCAUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et A l'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

ACCEPTE de porter à 20 h la durée hebdomadaire de service pour l'adjoint technique et à 7 h ½ pour l'agent social et ce, à compter du 1^{er} janvier 2020.

10 – HEURES COMPLEMENTAIRES

Après exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

Autorise l'octroi d'heures complémentaires en faveur de l'agent social titulaire à temps non complet remplaçant de l'agent absent.

11 - SUBVENTION ASSOCIATION PÉTANQUE - Modification

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

APPROUVE l'octroi d'une subvention complémentaire d'un montant de 230.00 € à cette association pour rectification du montant décidé lors d'une réunion suite à une erreur de calcul.

12 - DON DE MATÉRIEL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS, UN CONTRE, AUTORISE

• le don par la commune de ces 1000 gobelets au Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal,

• le Maire à prendre toutes mesures utiles au bon déroulement de cette procédure et à signer les documents nécessaires.

13 - DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS, DECIDE de procéder aux décisions modificatives selon le tableau ci-dessous.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
21532 (21) : Réseaux d'assainissement	-1 503,79		
21562 (21) : Service d'assainissement	1 503,79		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
6061 (011): Fournitures non stockables (eau, énergie,)	-5 802,34		
66111 (66): Intérêts réglés à l'échéance	138,14		
66112 (66) : ICNE de l'exercice N-1	5 664,20		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00
----------------	------	----------------	------

14 - DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET VILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**, **DECIDE** de procéder aux décisions modificatives selon le tableau ci-dessous.

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
		Article(Chap.) - Fonction -	
Article(Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues - 01	-5 000,00		
6068 (011) : Autres matières et fournitures - 90	-3 341,19		
61524 (011) : Bois et forêts - 833	-8 000,00		
61551 (011) : Matériel roulant - 822	-5 000,00		
61558 (011) : Autres biens mobiliers - 020	-4 000,00		
6282 (011): Frais gardiennage (église, forêts) - 833	-3 000,00		
64111 (012) : Rémunération principale - 020	20 000,00		
66112 (66): ICNE de l'exercice N-1 - 01	8 341,19		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

15 - AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE AU PROJET DE RESTAURATION DE L'ORNE SUR LE SITE DE L'ANCIENNE BAIGNADE D'ETAIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

APPROUVE l'avenant à la convention de partenariat entre la commune d'Etain et la CCPE relative à la mise en œuvre du projet de restauration de l'Orne sur le site de l'ancienne baignade d'Etain,

DIT que la dépense d'un montant de 3 200.00 € sera prélevée sur les crédits prévus à cet effet au budget principal de la ville,

AUTORISE monsieur le Maire à signer au nom de la commune tout document relatif à cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45